

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 septembre 2018

6^{ème} Commission

N° CP-2018-8-6-7

Service instructeur

DEVI - Service Eau, Epuration et Equipements
ruraux

Service consulté

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA DOTATION DSUR GEREE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Résumé : Après examen par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie des dossiers présentés le 1er juin dernier, il vous est proposé d'affecter sur la Dotation de Solidarité Urbain-Rural (DSUR), gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, treize opérations pour un montant cumulé de subventions de 274 617 €, au bénéfice de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, des Communes de Bellemagny, Bréchaumont, Bretten, Eteimbes, Saint-Cosme et Sainte-Croix-aux-Mines.

Lors de sa réunion du 1^{er} juin 2018, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie a proposé l'inscription des treize opérations suivantes au titre de la Dotation de Solidarité Urbain-Rural, gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

• Dotation de Solidarité Urbain-Rural 2018 – Programme d'Assainissement 2018

- Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin : réhabilitation de 60 installations d'ANC (lots n°7 et 8), pour un montant de subvention de 133 424 € (taux 20%),
- BELLEMAGNY : réhabilitation de 10 installations d'ANC (lot n°5), pour un montant de subvention de 20 549 € (taux 20%),
- BRECHAUMONT : réhabilitation de 5 installations d'ANC (lot n°2), pour un montant de subvention de 9 781 € (taux 10%),

- BRECHAUMONT : réhabilitation de 10 installations d'ANC (lot n°3), pour un montant de subvention de 9 750 € (taux 10%),
- BRETTEEN : réhabilitation de 5 installations d'ANC (lots n°3), pour un montant de subvention de 7 722 € (taux 10%),
- BRETTEEN : réhabilitation de 10 installations d'ANC (lots n°4 et 5), pour un montant de subvention de 10 106 € (taux 10%),
- ETEIMBES : réhabilitation de 5 installations d'ANC (lot n°2), pour un montant de subvention de 4 598 € (taux 10%),
- SAINT-COSME : réhabilitation de 5 installations d'ANC (lot n°1), pour un montant de subvention de 5 182 € (taux 10%),
- SAINT-COSME : réhabilitation de 5 installations d'ANC (lot n°3), pour un montant de subvention de 4 861 € (taux 10%),
- SAINT-COSME : réhabilitation de 10 installations d'ANC (lots n°4 et 5), pour un montant de subvention de 9 826 € (taux 10%),
- SAINT-COSME : réhabilitation de 5 installations d'ANC (lot n°6), pour un montant de subvention de 4 467 € (taux 10%),
- SAINTE-CROIX-AUX-MINES : réhabilitation de 18 installations d'ANC (op. n°1), pour un montant de subvention de 36 135 € (taux 20%),
- SAINTE-CROIX-AUX-MINES : réhabilitation de 8 installations d'ANC (op. n°2), pour un montant de subvention de 18 216 € (taux 20%).

Dans ces conditions, je vous propose donc d'affecter définitivement ces treize opérations sur les crédits de la DSUR 2018, gérés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour un montant cumulé de subventions de 274 617 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT